

La mort d'un Mathurin :

aperçus sur la peste de 1668,

et

le culte de saint Sébastien à Rouen

I.

Le registre capitulaire du couvent des Mathurins de Rouen (ADSM, 37H3, « Livre des actes de notre Maison de Roüen commencé en l'année 1668 », p. 1) s'ouvre par la mention de la mort, le 15 septembre 1668, de « *Barthelemi des Champs natif de Coincy proche Chateautierry profest¹ du couvent de Gisors* », premier décès survenu chez les Mathurins de Rouen, depuis leur installation définitive en 1661.

Le registre précise : *Barthelemi des Champs est « mort de la contagion et a esté inhumé dans le cimetièrre St Maur au lieu ou les RR peres capucins qui sont morts de ce mal en assistant les pestiferés sont inhumés ».*

La peste, qui n'avait plus sévi à Rouen depuis la terrible épidémie de 1650, frappa la ville à partir du 14 juillet 1668, avec pour première victime un négociant de la rue des Charrettes. Elle avait été importée en Europe dès 1663, par des vaisseaux hollandais de retour des îles grecques et de Smyrne, et commença son expansion par Amsterdam, avant de toucher tout le nord-ouest du bassin parisien et la Picardie, entre 1666 et 1670². Il s'agit de la dernière épidémie de peste ayant touché l'Europe occidentale, une épidémie « modale », typique dans son développement, d'ampleur modeste, si l'on excepte le cas exceptionnel de Marseille, en 1720.

Le cas de Rouen est particulièrement bien documenté, avec l'édition hebdomadaire ou bimensuelle d'un « *Estat des personnes affligées de maladie contagieuse [...]* » par les autorités municipales, entre juillet et décembre 1668. L'ensemble de ces bulletins, avec l'« *Estat general de ceux qui sont morts de peste [...]* » (seule la 2^e édition est connue, à Rouen, chez Laurens Mechüel), est reproduit dans l'ouvrage de référence : *Trois opuscules sur la peste de Rouen de 1668*, du docteur G. Panel³.

Malgré la gravité du mal, cette épidémie fut de courte durée : six mois, de juillet 1668 à janvier 1669 (l'hôpital du Lieu-de-Santé ferma ses portes vers la mi-janvier), dans un contexte sanitaire dégradé depuis un an par une épidémie de dysenterie (ou « flux de sang »). Le bilan de l'époque fait état de 373 morts au total (6 en juillet, 122 en août, 100 en septembre, 75 en octobre, 60 en novembre et 10 en décembre).

¹ Profès : religieux qui a prononcé ses vœux d'engagement dans l'ordre après expiration de son noviciat.

² Jacques Revel, « Autour d'une épidémie de peste ancienne : la peste de 1666-1670 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1970, 17-4, p. 953-983.

³ Société rouennaise des bibliophiles, Archives de la Société, Rouen, imprimerie Léon Gy, 1911, ADSM, BHR 311/66.

Les autorités ne réagirent pas aussitôt, faisant la confusion entre les deux épidémies, mises en confiance par la longue « trêve » d'une vingtaine d'années. Les premières mesures furent prises le 20 juillet, avec un arrêt enjoignant que « *les bastiments du Lieu de Santé soient restablis en estat deub et qu'il soit pourvu aux choses nécessaires* ».

En effet, les Échevins, à la suite de la peste de 1650, avaient ordonné la construction de deux établissements spécialisés : l'hôpital Saint-Louis, ou Lieu-de-Santé, et celui de Saint-Roch, ou Event⁴, pour les suspects et les convalescents, tous deux achevés en 1665. L'équipement dont ils disposaient fut bientôt réaffecté à l'Hôtel-Dieu, avant leur réouverture, donc, le 27 juillet 1668.

Ces investissements, ainsi que des mesures sanitaires telles que l'envoi des pestiférés au Clos-des-Marqueurs, dans la paroisse Saint-Nicaise⁵, et au lieu de l'Hôtel-Dieu, alors situé près de la cathédrale, contribuèrent en grande partie à brider l'épidémie. D'autant plus que les autorités éditèrent, à leurs frais, un livret de 28 pages contenant les « *Parfums et remedes contre la peste [...]* », qui avaient déjà fait leurs preuves, le tout assorti d'une liste de « *preservatifs generaux* » extraits du « *Traité de Police de Monsieur Delamare* » (« a Rouen, chez Viret », 1721, reproduit dans *op. cit.*, *Trois opuscles [...]*).

Ainsi, « *lorsqu'une maison était atteinte, les habitants en étaient évacués, les malades au Lieu-de-Santé, les suspects à l'Event ; la maison était désinfectée, la porte en était close, et une croix blanche était apposée* » (*op. cit.*, p. XVI).

En outre, la ville fut mise en quarantaine, les marchandises à destination de Paris étaient éventées à Tourville.

Le décès du frère mathurin est mentionné dans l'« *Estat des personnes affligées de maladie contagieuse [...] depuis le 14. septembre 1668* », avec en tout quatre décès dans le quartier Saint-Hilaire (incluant la paroisse Saint-Nicaise), dont « *une femme de journée, près la rüe de flandres* ». Dans l'état du 26 octobre au 2 novembre, on note encore le décès d'une religieuse du monastère des Gravelines, rue de Joyeuse, et dans la semaine du 7 au 14 décembre, d'un « *pauvre homme Mandian, rüe de Flandre* ».

⁴ Les éventeurs étaient chargés d'éventer, sur des aires situées en banlieue de Rouen (celles du Petit et du Grand-Aulnay, à Quevilly), les hardes et les biens mobiliers des malades, dont les maisons étaient évacuées. Nicétas Périaux (*Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen*, Gérard Montfort éditeur [fac-similé], 1977, p. 470) relate la condamnation, le 12 janvier 1651, d'un éventeur à la peine du carcan, et sa mise au ban du bailliage pour six mois, pour avoir « *contrevenu aux ordonnances concernant la peste, en ne se tenant pas à l'écart du peuple* ».

⁵ Le corps municipal des marqueurs ou *marqueux* a été institué en novembre 1512 : d'abord quatre, leur nombre s'accrut au fil des épidémies. Ils étaient « *chargés de faire reconnaître les maisons des pestiférés* ». Ils étaient d'abord logés dans des locaux réquisitionnés *ad hoc*, aux frais de la municipalité, avant d'être regroupés, avec les autres personnes chargées de soigner les pestiférés (médecin, chirurgien, chapelain et éventeurs), au Clos-des-Marqueurs (doté de bâtiments et de fortifications), établi en 1616 à la limite des quartiers Saint-Nicaise et Croix-de-Pierre, dont les noms d'une rue et d'une impasse rappellent encore la mémoire (voir Nicétas Périaux, *op. cit.*, p. 241). Des mesures d'isolement, pendant la durée des épidémies, étaient probablement prises au coup par coup par les édiles, même s'« *il semble qu'un certain nombre logeait en ville* » (voir Éric Plantrou, *La Peste à Rouen (1348-1669)*, thèse pour le doctorat en médecine (diplôme d'État), soutenue le 19 octobre 1980 sous la présidence du P^f J. P. Lemerrier, ADSM BHR 445, p. 91). Plantrou précise que « *ce lieu de logement et d'isolement des "hommes de feu" (parfois de moralité douteuse) [...] servit même, en 1668, à isoler les suspects en grand nombre et à épargner des dépenses à l'Hôtel-Dieu* » (*op. cit.*, p. 83).

Il est significatif que le registre capitulaire des Mathurins, de même que le registre des décès (ADSM, 4E2218), ne s'étende pas davantage sur l'épidémie, car les Mathurins, contrairement à d'autres congrégations religieuses, à notre connaissance, ne s'illustrèrent pas dans la lutte contre l'épidémie, qui mit un frein durable à leur mission rédemptrice, puisque le premier voyage en « Barbarie » impliquant un Trinitaire rouennais date de l'année 1700.

Dans l'ouvrage de référence consacré à *L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs* par Paul Deslandres (E. Privat, Toulouse et Plon, Nourrit, Paris, 1903), au chapitre XII consacré aux hôpitaux trinitaires d'Alger et de Tunis, l'auteur ne mentionne pas non plus de dévouement particulièrement remarquable des Mathurins lors des épidémies de peste, notamment celle de 1740 à Alger, où périrent plusieurs frères.

Il est vrai que les frais considérables qui devaient être consentis, pour le voyage lui-même et surtout pour le rachat de captifs, nécessitaient sans doute que la Maison de Rouen, à peine installée (1661), engrange suffisamment de fonds propres (si l'on fait abstraction de la « communauté de biens » de règle entre les différentes maisons d'une même province, et qui a notamment permis l'acquisition de l'essentiel des bâtiments et terrains qui formèrent « l'enclos » des Mathurins), que ce soit par les rentes foncières, les fondations ou les donations.

II.

En tout état de cause, une dizaine d'année plus tard, en date du 4 janvier 1678, le registre capitulaire des Mathurins note : « *Les Reliques de St. Sebastien, de St. Prime, et de St. Pie ont été placées dans nos Reliquaires Scavoir celles de St. Sebastien dans le Reliquaire qui est sur l'autel du costé de l'Espître, celles de St. Prime dans le reliquaire qui est du costé de l'Evangile, et celles de St. Pie dans le pied de l'Image de la très Ste Vierge que l'on porte a la procession lesquelles Reliques ont été données a cette maison par le Rd. pere Ignace d'Illood visiteur provincial de cette province de France.* »⁶

Le 2 janvier suivant, le ministre (le père Timothée Lesconard) sollicite auprès du grand vicaire de l'Archevêché, M. de Maseranny, la permission de continuer l'exposition du Saint-Sacrement le jour de la Saint Sébastien :

« *Il luy dit de continuer pour toujours [...] attendu la grande devotion que tout le monde a pour le grand Saint.* »

En effet, comme le montre Jean Fournée, dans son étude remarquable sur *Le Culte populaire des saints en Normandie* (Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, Paris, 1973, « Étude générale », p. 33), saint Sébastien faisait partie des « *saints les plus invoqués dans nos cinq diocèses* », en dépit d'un nombre très réduit d'églises sous son titre (sept). En revanche, il figurait en deuxième place, après saint Nicolas, parmi les titulaires uniques ou en association à la tête de confréries (256, contre 290 pour saint Nicolas), ce qui témoigne de la grande importance de son culte, due essentiellement aux grandes épidémies de peste. Avec Adrien et Roch, il faisait partie des trois saints principalement invoqués en Normandie contre la peste (pour une quarantaine de saints dans toute la France). Il était également invoqué contre la fièvre aphteuse : un culte donc voué aux calamités sanitaires (*op. cit.*, p. 98).

⁶ Dans le répertoire des « Comptes de la paroisse Saint-Gervais » (ADSM, G6585), par Charles de Beaurepaire, à la date du 18 août 1661, celui-ci note la « *permission d'exposer, dans un reliquaire d'argent, un morceau de la vraie croix, des reliques de saint Sébastien et un fragment des vêtements de la Vierge* ».

Or, l'origine de ce culte reste obscure : d'abord « *saint militaire, defensor ecclesiae, [...] vite classé parmi les premiers patrons de Rome* », dont le culte se répandit dans la péninsule italienne par des distributions de reliques, ainsi qu'en Espagne, en Afrique, en Gaule (avec un important transfert de reliques à l'église Saint-Médard de Soissons, sous le pontificat d'Eugène II, en 826) et dans les pays germaniques (voir *Dictionnaire des saints et grands témoins du christianisme*, sous la direction de Jean-Robert Armogathe et André Vauchey, CNRS Éditions, Paris, 2019). C'est à partir du VII^e siècle qu'il fut vénéré comme étant efficace contre la peste, sans que rien le justifie dans sa Passion : probablement à la suite de l'extinction d'une grande peste à Rome, en 680, « *après qu'une procession se fut rendue à l'église de St-Pierre-aux-Liens avec des reliques de saint Sébastien* » (*op. cit.*, p. 1071). Cependant, la particularité de son martyre – les flèches – en a également fait le saint patron des soldats, des archers et des arquebusiers, entre autres. « *Sa première invocation à Rouen*, précise Éric Plantrou, qui donne la liste des lieux où le saint était présent sous diverses formes⁷, remonte sans doute au XIV^e siècle, puisque son culte existait à Évreux en 1361, mais les témoignages retrouvés sont bien plus tardifs. »⁸

Si l'on reprend le registre capitulaire des Mathurins, au 4 janvier 1678, deux autres saints sont mentionnés : saint Prime et saint Pie. Sur ce dernier, qui peut se référer à plusieurs martyrs (voire proto-martyrs) de l'Antiquité, nous n'avons pas identifié l'objet de son culte. Saint Prime, dont le martyre est associé à celui de Félicien (morts vers 286 et 303), est celui d'un propagateur du christianisme, qui fit la preuve d'une foi inébranlable dans celle de son compère, torturé avant lui, avant que tous deux ne soient jetés aux lions. Ce qui faisait écho bien entendu à la mission rédemptrice de l'ordre, dans les pays musulmans.

Opportunisme, lié à un contexte régional particulier, susceptible d'accroître la popularité des Trinitaires de Rouen et de susciter des dons ? Ou simple coïncidence, due au fait que le père d'Illoud avait des reliques de saint Sébastien à distribuer ? Même si nous pencherions pour la première hypothèse, il est impossible de trancher formellement. Dans l'ouvrage de référence *L'Ordre des Trinitaires* de Paul Deslandres (voir référence ci-dessous, p. 597), un chapitre est consacré aux reliques de saint Roch détenues par le couvent d'Arles (depuis le XIV^e siècle, selon toute hypothèse), qui furent particulièrement vénérées après les grandes épidémies de 1628 et 1629. Saint Sébastien pour la Normandie (dont P. Deslandres ne fait aucune mention) peut donc être considéré comme l'équivalent de saint Roch dans d'autres contrées. Son utilisation par les Mathurins, qui pouvait se référer à la mission hospitalière de l'ordre, avait semble-t-il également, un intérêt en termes de popularité et, par contrecoup, pour susciter des donations.

Ce qui reste avéré, cependant, c'est que le culte de saint Sébastien, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, fut particulièrement populaire dans les diocèses normands, comme en témoignent les registres de visites diocésaines faites par Monseigneur Jacques-Nicolas Colbert et par son successeur Claude-Maur d'Aubigné, entre 1681 et 1711 (registres conservés aux Archives départementales de la Seine-Maritime, dans la série G). En trente ans (sous réserve d'un inventaire complet), à la seule consultation du répertoire établi par Charles R. de Beaurepaire (non exhaustif), ce sont sept images de saint Sébastien qui furent soit réformées, soit enterrées, car jugées indécentes :

– à Hautot-Saint-Sulpice (diocèse de Rouen), en 1698, « *l'image de saint Sébastien, qui est indécente, sera enterrée dans le cimetière* » (ADSM, G732), *idem* à Barville ;

⁷ Des autels à la cathédrale (1466) et dans 10 autres églises ; des reliques à la cathédrale, à Saint-Gervais et dans l'église des Mathurins ; des statues à Saint-Étienne-des-Tonneliers, à Saint-Jean, à Saint-Laurent, à Saint-Martin-sur-Renelle, à Saint-Vigor, à Saint-Vincent (1462) et à Saint-Vivien, outre 14 confréries sous cette invocation, dont celle de Saint-Nicaise.

⁸ *Op. cit.*, p. 62.

– à Basonmesnil (doyenné⁹ de Longueville), en 1681, elle sera « enterrée ou réformée » (ADSM, G1474) ;

– même traitement, la même année, à Bures, Esclavelles et Ménouval (doyenné de Neufchâtel) (ADSM, G1519) ;

– enfin, en 1711, l'archevêque d'Aubigné, lors de sa visite des églises paroissiales et des chapelles des doyennés de Chaumont et de Magny (ADSM, G736, p. 178), ordonna « que l'Image de St Sébastien etant en la chapelle de St nicolas estant indecent sera supprimé pour en mettre un autre en la place ».

De fait, comme l'atteste le *Dictionnaire des saints* édité par le CNRS (*op. cit.*, p. 1071-1072), le martyr de saint Sébastien, dont l'iconographie est extrêmement abondante, se prêtait particulièrement bien à la suavité, voire à la langueur : les flèches enfoncées dans son buste, entièrement dénudé, les plaies soignées par sainte Irène, et ce jusqu'à l'ambiguïté, notamment dans le tableau du Caravage (Modène, collection M. Campresi), « qui représente Irène nettoyant avec une plume les blessures de la poitrine de Sébastien ». La toile du musée des Beaux-Arts de Rouen, *Saint Sébastien soigné par Irène* de Nicolas Régnier (vers 1624), ne nous paraît d'ailleurs pas dénuée d'une certaine langueur...



Nicolas Régnier, *Saint Sébastien soigné par Irène* (vers 1624), musée des Beaux-Arts de Rouen

Pas question de cela, bien entendu, concernant les Mathurins de Rouen, dont les reliques sont encore mentionnées par F. Farin dans son *Histoire de la ville de Rouen* (« a Rouen, chez Bonaventure Le Brun », 1738, tome II, 6^e partie, p. 147-148) : « On voit dans leur Eglise, outre une relique de St Sébastien, une Croix, sur laquelle ils ont fait mettre un Jesus crucifié. » Reliques auxquelles faisait écho leur exposition annuelle du Saint-Sacrement, le jour de la fête de saint Sébastien.

⁹ Circonscription administrative regroupant plusieurs paroisses.

*

Autres références bibliographiques :

D^f Jean Fournée, *Les Normands face à la peste. Trois siècles et demi de peste en Normandie. Bilan religieux et social*, imprimerie Vicq Flers, 1978 (ADSM, BHN 523).

D^f Louis Boucher, *La Peste à Rouen au XVI^e et au XVII^e siècle*, imprimerie Léon Gy, Rouen, 1897 (ADSM, BHR 320/7).

D^f Hippolyte Gancel, *Les Saints qui guérissent en Normandie*, Rennes, Ouest-France, 2006. H. Gancel constate que le culte de saint Sébastien a été largement délaissé à l'époque moderne, ne subsistant que dans certaines localités (dans la Manche notamment), et dans son « usage » agricole (dans l'élevage, il est réputé pour son efficacité contre la fièvre aphteuse).

Les Saints guérisseurs en Seine-Maritime, Martainville, musée des Traditions et Arts normands, 2006.

Dossier réalisé par Quentin Collette pour la Boisse de Saint-Nicaise